

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1010 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Conflit MMG vs MCK

Rapport accablant des Ongdh sur les obstructions à la justice

Etat de droit en RDC

Moïse Katumbi et Mike Hammer pour une CENI indépendante



Amnesty tacle Fatshi

Les héros de l'alternance... «sans suite» !



Secrétaire général de Ensemble pour la République

Pierre Lumbi sous terre ce vendredi à Benseke Nouvelle cité



Procès 100 jours

La tribu veut se substituer à la justice !

Toujours égal à lui-même

Thambwe Mwamba se déchaîne sur P.G Ngondankoy

Le Professeur Paul-Gaspard NGONDANKOY de l'Université de Kinshasa, Chef de Cabinet du Premier Vice-président du Sénat, l'Honorable Samy BADIBANGA, vient d'être victime de l'intolérance politique au Sénat, plus précisément de son Président, l'Honorable Alexis THAMBWE-MWAMBA.

En tant que constitutionnaliste, le Professeur Paul-Gaspard NGONDANKOY a exprimé une opinion scientifique dans un forum privé des professeurs de l'Université Catholique du Congo, relayée ensuite dans les réseaux sociaux, pour éclairer l'opinion sur la portée de la décision du Conseil d'Etat dans l'affaire Jean-Marc KABUND, spécialement sur l'attitude désinvolte de l'Assemblée Nationale de refuser d'exécuter cette décision de justice, en violation flagrante de l'article 151 alinéa 2 de la Constitution.

Abordant la question spécifique du principe de l'inviolabilité du siège du Parle-

ment, le Professeur Paul-Gaspard NGONDANKOY a expliqué que, contrairement à certaines déclarations entendues, ce principe, d'origine réglementaire, n'a pas une valeur constitutionnelle pour s'imposer face à l'article 151 alinéa 2 précité et aux autres dispositions légales.

Pour l'avoir déclaré ainsi, le Président THAMBWE-MWAMBA a inscrit à l'ordre du jour de deux séances plénières du Sénat ce point, aux fins d'obtenir une recommandation en vue de la sanction du Professeur Paul-Gaspard NGONDANKOY, alors qu'il n'est pas sénateur.

C'est ainsi qu'au cours de la séance plénière du mercredi 17 juin 2020, sans tenir compte de l'opinion de la majorité des Sénateurs qui lui suggéraient la voie de la sa-

gesse, le Président THAMBWE-MWAMBA a passé outre cette voix et, contre toute attente, a annoncé d'autorité que le Bureau avait déjà pris la décision de sanctionner le Professeur Paul-Gaspard NGONDANKOY, avant de clôturer la séance en catastrophe.

Par sa décision de ce 18 juin 2020, le Président du Sénat vient de révoquer le Chef de Cabinet du Premier Vice-président du Sénat, sans l'aval de ce dernier, arguant que l'infortuné a manqué à son «devoir de réserve» inscrit dans la Décision portant organisation des cabinets.

L'ACAJ constate qu'aux termes de l'article 251 du Règlement intérieur du Sénat, tel que précisé dans la Décision précitée, le personnel politique des cabinets des

Membres du Bureau du Sénat «est nommé et, le cas échéant, relevé de ses fonctions par le Président du Sénat sur proposition du membre du Bureau dont il relève».

« La révocation du Professeur Paul-Gaspard NGONDANKOY constitue une violation flagrante de l'article 23 de la Constitution qui garantit la liberté d'expression, spécialement celle d'exprimer ses opinions ou ses convictions », a déclaré Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ.

« Elle traduit la résolution du Président du Sénat d'appliquer désormais, et de façon arbitraire, le règlement intérieur au gré des intérêts de sa famille politique, et sans tenir compte des avis de ses collègues sénateurs », a-t-il ajouté.

L'ACAJ recommande vivement à l'Honorable Président du Sénat de rapporter sa décision prise contre le Professeur Paul-Gaspard NGONDANKOY.

L'ACAJ encourage le Professeur Paul-Gaspard NGONDANKOY à exercer son droit de recours contre cette décision y compris devant le Conseil d'Etat afin de se faire rétablir dans ses droits.

Pour plus d'informations, contactez :

Mme Yvette MUNDI, Chargée de communication
Téléphones officiels (joignables de lundi à vendredi de 9 h à 16h) :

(+243) 81 048 8537, 97 22 37 996, 84 70 0 37 93.

Email : acajasbl@yahoo.fr

Fatshi et le milliard \$ de la Banque Mondiale

L'info a fait la Une des médias en ligne via les réseaux sociaux.

Annoncée le 15 juin 2020 par un communiqué officiel du Groupe de la Banque mondiale publié à Washington, elle a été confirmée le lendemain à Kinshasa par le Bureau RD Congo de cette institution.

Elle est tombée à pic car la rue kinoise commençait à douter du milliard et demi \$ obtenus des partenaires extérieurs par le Chef de l'Etat dans le cadre de ses sorties à l'étranger.

Au moment où la première partie atterrit, Félix Tshisekedi a de quoi s'en réjouir, et avec lui toutes les forces politiques et sociales engagées à ses côtés pour la réussite de son premier mandat.

Seulement voilà : cette contribution pose le problème sérieux de détermination des provinces bénéficiaires.

Sont, en effet, concernés : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, la Lomami, le Kasai, le Kasai Central, le Kasai Oriental, le Kwilu, le Kongo Central et Kinshasa.

En sont exclus : le

Kwango, le Mai-Ndombe, le Maniema, le Nord-Ubangi, le Sud-Ubangi, la Mongala, la Tshuapa, l'Equateur, la Tshopo, le Haut-Uélé, le Sud-Uélé, le Haut-Katanga, le Tanganyika, le Haut Lomami, le Lualaba et le Sankuru.

Selon les experts de la Banque mondiale, le taux de pauvreté dans les provinces retenues doit être inférieur à celui des provinces non retenues.

Pour l'heure, préoccupés par l'affaire Kabund, le Coronavirus et l'idée d'un dialogue, les acteurs politiques et sociaux des provinces non sélectionnés sont encore silencieux.

Ils ne vont certainement pas tarder de crier à l'injustice, au complot.

Et pour cause !

L'ex-Equateur, par exemple, ne voit reprise aucune de ses cinq provinces issues de la décentralisation.

De l'ex-Province Orientale, une seule des quatre nouvelles entités est retenue pendant que le Grand Kasai voit trois de ses cinq nouvelles provinces intérieures.

L'ex-Katanga (réputé ri-

che) a une seule de ses quatre nouvelles bénéficiaires.

Le Maniema doit bien se demander pourquoi l'a-t-on oublié pendant que le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, déjà suffisamment pourvus par le programme Starec, sont programmés !

Dans l'ex-Bandundu, le Kwango et le Mai-Ndombe comprendront difficilement en quoi sont-ils mieux lotis que le Kwilu.

Il est vrai que la Banque mondiale a des instruments d'appréciation qui sont différents des nôtres.

C'est justement pour cette raison que le Président Félix Tshisekedi est appelé à faire valoir son autorité auprès des partenaires, tous indistinctement, pour éviter de se mettre devant le fait accompli. Et à l'accompagner dans la transparence.

A ce propos, la rue kinoise est d'une créativité surprenante. Sur les réseaux sociaux, un esprit futé a placé une vidéo avec singes et bananes, chacun des primates se servant à sa guise. Les bananes sont «signées» Banque mondiale.

Évidemment, dans les lieux publics, on ne parle que

répartition de l'enveloppe : part à affecter à la paie des enseignants, part destinée à la réfection ou à la construction des écoles, quotité réservée à l'acquisition des fournitures scolaires.

Ça bouillonne dans la rue.

Gouverner étant prévoir, il serait souhaitable qu'une bonne communication soit faite autour de ces deux préoccupations : le choix des provinces et la gestion de la cagnotte. Pourquoi telle province et pas telle autre. Quelle compensation préconiser pour telle province et non telle autre!

De préférence au prochain conseil des ministres.

Il ne faudrait pas, la veille du 60ème anniversaire de l'Indépendance, laisser une enveloppe bienvenue venir troubler davantage la situation déjà précaire et éprouvante que vit la République.

Les « Anti-Congo » tapis dans l'ombre rêvent les uns du coup 11 juillet, les autres du coup du 8 août 1960.

Omer Nsongo die Lema
@OmerLema

E-mail : omernsongo@gmail.com
Facebook : Omer Nsongo

La République
2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410

Collaborateurs
Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage
Boendy BL
Jacques Famba
0990307909
Secrétaire de rédaction
Benoit Mutshipayi
Secrétaire de rédaction
PAO
Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba

Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor

Vente
-

Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

Conflit MMG vs MCK: rapport accablant des Ongdh sur les obstructions à la justice

Depuis le début de cette année 2020, un litige oppose la société MINING COMPANY KATANGA SARL (MCK SARL) à la société MMG KINSEVERE SARL en rapport avec les obligations contractuelles engageant les deux parties autour de la cession et de l'exploitation de la mine de Kinsevere dans la province du Haut-Katanga.

Plusieurs faits épinglés autour de ce litige qui fait l'actualité dans la province du Haut-Katanga, notamment dans ses aspects judiciaires, ont poussé les organisations non-gouvernementales des droits de l'homme, Humanisme et Droits Humains, Justicia ASBL et la Ligue Congolaise de lutte contre la corruption, respectivement en sigle, HDH, JUSTICIA et LICOCO, dans leur mission de promotion des droits de l'homme ainsi que de l'accès à une bonne justice pour tous, à s'y intéresser afin de soutenir la justice de notre pays dans l'accomplissement de sa mission régalienne de l'administration d'une bonne justice pouvant conduire à l'instauration d'un Etat de droit que le peuple congolais ne cesse d'appeler de tous ses vœux.

Ce litige, sur fond d'un droit d'exclusivité reconnu à la société MCK SARL, est né du fait que cette dernière accuse la société MMG Kinsevere SARL du non-respect de cet engagement pris par elle en rapport avec le développement et l'exploitation de la mine de Kinsevere.

Les investigations menées par HDH, JUSTICIA et LICOCO, dans le cadre de cette affaire, ont révélé de manière indéniable des faits graves d'interférences et de trafics d'influence initiés dans le but d'instrumentaliser la justice et de la pousser, par des pressions exercées sur les magistrats, à rendre des décisions judiciaires en faveur d'une partie.

HDH, JUSTICIA et LICOCO estiment que ces pratiques extrêmement graves, qui mettent à mal les principes sacro-saints de l'indépendance de la justice et de la séparation des pouvoirs consacrés par la Constitution de la République Démocratique du Congo, ne peuvent en aucun cas passer sous silence. Elles doivent être dénoncées pour que naisse dans notre pays un Etat véritablement de droit dans lequel l'accès à la bonne justice est garanti à tous et de manière équitable.

La gravité exceptionnelle des faits nécessite une mobilisation conséquente pour éradiquer les pratiques inadmissibles que nous avons découvertes avec stupéfaction.

C'est ainsi que nous invitons par ailleurs toute personne soucieuse d'un Etat de droit à se joindre à cette lutte nécessaire pour que cessent à

jamais les interférences et trafics d'influence qui sont intolérables surtout dans le chef de la société MMG KINSEVERE SARL qui est supposée prêcher par le bon exemple comme c'est une société cotée en bourse et dont l'éthique doit être conforme aux normes édictées par les organisations et 3 instances surveillant les multinationales ou toute société faisant appel public à l'épargne sur les marchés financiers.

Mais avant d'en arriver à la dénonciation et pour aider l'opinion à mieux cerner l'ampleur du scandale impliquant la société MMG KINSEVERE SARL, nous pensons qu'il est important de rappeler le contexte par un bref rappel des faits.

? Des faits de l'affaire et de son historique

Selon les informations recueillies par HDH, JUSTICIA et LICOCO, la mine de Kinsevere appartenait initialement à la société MINING COMPANY KATANGA SPRL (actuellement MINING KATANGA SARL) qui l'avait cédée à la société AMCK SARL (actuellement MMG KINSEVERE SARL).

Cette cession a été faite à une condition à savoir que la société MCK SARL conserve le droit exclusif d'effectuer des travaux requis pour le développement et l'exploitation de la mine dans le cadre d'un contrat d'entreprise et ce, pour toute la durée de la vie de la mine.

Cette condition, connue et acceptée par la société MMG KINSEVERE SARL, a été consacrée dans deux contrats de cession des parts sociales, signés avec MCK SARL respectivement en dates du 21 décembre 2006 et du 10 Avril 2012 (point 3.3 du contrat de cession du 12 Décembre 2006 ainsi que des points 4.1 et 4.2 du contrat de cession du 10 Avril 2012).

Le point 3.3 du contrat de 2006 stipule que « ANVIL ou AMCK (actuellement MMG KINSEVERE SARL) conclura un contrat fournissant une garantie appropriée à MCK afin de lui permettre de proroger le contrat d'entreprise minière actuel portant sur la mine de Kinsevere pendant toute la durée de la vie de la mine à condition que toutefois MCK puisse demeurer internationalement compétitive. Il est cependant entendu qu'au cas où le Président de MCK, Monsieur Moïse Katumbi, ou son fils, Monsieur Champion Katumbi, viendrait à céder sa participation dans MCK aux tiers, ANVIL ou AMCK, selon le cas, sera en droit, à sa seule discrétion, de résilier ou de renégocier ledit contrat d'entreprise».

Les point 4.1 et 4.2 du contrat

signé en 2012 réaffirment le droit exclusif de la société MCK SARL à effectuer les travaux de développement et d'exploitation de la mine de Kinsevere en ce qu'ils stipulent « il est toutefois expressément convenu que la cession réalisée aux termes du présent contrat par la cédante en faveur de la cessionnaire ne comprend pas les droits que MCK détient aux termes du contrat d'entreprise minière. Pour plus de clarté, la cessionnaire confirme qu'elle ne pourra se prévaloir d'aucun droit quelconque en relation avec le contrat d'entreprise minière, lequel contrat d'entreprise minière est exclu de l'objet du présent contrat et continuera à bénéficier exclusivement à MCK ».

Pendant une bonne période, les parties se sont conformées sans problème aux clauses contractuelles reconnaissant le droit exclusif à la société MCK SARL qui a toujours travaillé, sans appel d'offres justement, dans la mine de Kinsevere pour la société MMG Kinsevere SARL.

Cependant, il ressort également des informations recueillies par HDH, JUSTICIA et LICOCO que ce droit exclusif reconnu à la société MCK SARL n'est plus respecté depuis un temps malgré les réclamations, même par voie de sommations judiciaires, de cette dernière. Ce qui, aux dires de la société MCK SARL, a provoqué un important manque à gagner ainsi qu'un énorme préjudice. Il est à noter que cette situation aurait commencé depuis le départ en exil de Monsieur Moïse KATUMBI.

C'est ainsi que, après plusieurs tentatives de règlement à l'amiable restées infructueuses et pour garantir ses droits qu'elle estime indiscutablement violés et bafoués, la société MCK Sarl va, conformément à la loi (acte uniforme sur les procédures simplifiées de recouvrement), saisir la justice pour être rétablie dans ses droits.

La société MCK SARL va alors solliciter et obtenir du Président du Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo les ordonnances numéro 461/2020 et 462/2020 l'autorisant respectivement à faire pratiquer la saisie conservatoire des biens meubles corporels et des créances de la société MMG KINSEVERE SARL, les conditions fixées par les articles 54 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution étant remplies. Le Président du Tribunal a estimé, au regard des pièces mises à sa disposition, que la créance réclamée est fondée en son principe et que son recouvrement est menacé.

L'ordonnance numéro 462/2020 autorisant la saisie conser-

vatoire des créances a été exécutée en date du 24 février 2020 par la saisie des avoirs en banque de la société MMG KINSEVERE SARL. Cette dernière a élevé des contestations, comme le prescrit la loi, devant le Président du Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo sous RU 124 qui les a rejetées en maintenant ainsi les saisies pratiquées par sa décision rendue en date du 7 Mars 2020. Les arguments, selon lesquels la créance n'est pas fondée en son principe et qu'il n'y aurait pas de crainte, si elle existait, de pouvoir la recouvrer, n'ayant pas convaincu le juge.

La société MMG KINSEVERE SARL a relevé appel devant le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi sous RUA 034 et RUA 035. Ces causes sont encore pendantes à ce jour devant ledit Tribunal.

Mais parallèlement à cette procédure d'appel, la société MMG Kinsevere SARL a saisi une autre juridiction de même rang à savoir le Tribunal de Commerce de Lubumbashi sous RU 454 et RU 456 pour lui soumettre le même litige, c'est-à-dire avec le même objet et entre les mêmes parties, à savoir la mainlevée de la saisie conservatoire des créances MMG KINSEVERE SARL, pratiquée à la requête de la société MCK SARL. 5

C'est à ce stade que HDH, JUSTICIA et LICOCO découvrent, lors de leurs investigations, des graves interférences et des trafics d'influence exercés, en faveur d'une partie, auprès des magistrats.

? Des graves interférences et des trafics d'influence en Justice en faveur de la société MMG KINSEVERE SARL

Les organisations non-gouvernementales des droits de l'homme, HDH, JUSTICIA et LICOCO tiennent à préciser que pour des raisons d'objectivité, elles ont contacté les deux parties litigantes pour obtenir leurs versions des faits et leur permettre de faire leur rapport en toute impartialité.

La direction de la société MMG Kinsevere SARL n'a malheureusement pas daigné répondre à la sollicitation de HDH, JUSTICIA et LICOCO tandis que la société MCK SARL, quant à elle, leur a fait savoir qu'elle avait en son temps reçu des informations persistantes qui faisaient justement état des graves interférences et des trafics d'influence qu'elle avait par ailleurs dénoncés auprès des autorités judiciaires du pays ainsi qu'auprès du Vice-Premier Ministre, Ministre de la justice et garde des sceaux.

(Suite en page 6)

Raphaël Yanyi Ovungu

Les résultats de l'autopsie contestés !

Le vice-Premier ministre, ministre de la Justice et Garde des sceaux, Célestin Tunda Ya Kasende a annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire devant permettre d'élucider les circonstances du meurtre du juge président du procès de 100 jours, Raphaël Yanyi Ovungu, indique un communiqué dudit ministère.

Selon le communiqué, cette démarche permettra d'identifier les auteurs de ce meurtre afin d'être sanctionnés conformément à la loi. La source révèle par ailleurs, que ce magistrat est décédé des suites d'une hémorragie intracrânienne résultant d'un traumatisme crânio-encéphalique après l'autopsie corporelle.

La seconde autopsie sur les organes internes a révélé l'existence des substances toxiques à dose non létale dans le corps du défunt, ajoute la source.

Mais les proches du défunt mettent ces conclusions en doute et demandent désormais une contre-expertise. Le juge Raphaël Yanyi Ovungu présidait les audiences du procès Vital Kamerhe et ses coaccusés dans le cadre du programme d'urgence de Félix Tshisekedi. Pour le grand frère du défunt, l'abbé Patrick Shomba, la thèse présentée est peu crédible. «L'Etat congolais lui avait accordé des gardes pour sa protection et ces militaires n'ont rien dit qui concorde avec résultat de l'autopsie. En plus, il ne s'est même pas plaint à sa femme pour dire que quelque chose lui était arrivé.»

L'abbé Patrick Shomba affirme que la famille avait reçu de la part des autorités congolaises une version différente des conclusions des autopsies, avant de découvrir dans la presse l'explication d'un coup mortel porté sur le

crâne. «Le deuxième élément qui nous avait été livré était la présence d'une substance dans son corps et les deux légistes concordent dans ce sens», explique-t-il. «Il manquait alors une deuxième partie du rapport qui allait déterminer la nature exacte de la substance qu'on avait retrouvée dans son corps. Donc on s'attendait à avoir ce résultat.»

Ce faisant, l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) n'est pas satisfaite non plus par les conclusions des deux autopsies. Son président, George Kapiamba, réclame une contre-expertise réalisée par un laboratoire à l'étranger. L'ACAJ insiste aussi pour que le parquet soit responsable de l'enquête et de la communication au public.

De toutes les façons, les enquêtes indépendantes sont lancées et aux quelles participent activement des spécialistes de la MONUSCO.

Passeportgate

Semlex transfère le patrimoine à la partie congolaise

Le ministère des Affaires étrangères et le Consortium des Sociétés du Groupe SEMLEX ont convenu ensemble de procéder immédiatement au transfert du patrimoine à la partie congolaise du 18 au 29 juin 2020, indique le communiqué de presse du 16 juin de ce ministère parvenu mercredi à l'ACP.

Selon ce communiqué, la période de transfert du patrimoine entrainera momentanément, un arrêt de la production du passeport.

La même source indique que le ministère des Affaires étrangères a désigné un nouveau chef de Projet, en remplacement de celui du Consortium des Sociétés du Groupe SEMLEX, pour superviser le transfert, faire l'état des lieux et réorganiser la gestion depuis la chaîne d'approvisionnement des consommables jusqu'à la chaîne de distribution des documents officiels et imprimés de valeur.

A la fin du transfert, précise le communiqué, un nouveau cahier des charges sera confectionné et un appel d'offre restreint sera lancé pour l'approvisionnement des consommables (livrets de passeports, formulaires et autres intrants) ainsi que la maintenance des infrastructures et la mise à niveau des techniciens locaux.



Selon le ministère des Affaires étrangères, il y aura un impact sur le prix qui va certainement baisser.

Dans un communiqué de presse du 16 juin, rappelle-t-on, le ministère des Affaires étrangères de la RDC avait porté à la connaissance de l'opinion que le contrat qui le liait au Consortium des Sociétés du Groupe SEMLEX pour l'implémentation d'un système d'identification biométrique national intégrant la production des passeports électroniques biométriques en mode Build, Operate and Transfert (BOT) a pris fin le 11 juin 2020.

Dans ce communiqué, le ministère avait dit avoir constaté que les modalités du transfert des infrastructures, du savoir-faire et des données techniques à la fin du contrat n'avaient pas été précisées dans ce même contrat.

« C'est pourquoi, et dans le

strict respect des clauses du contrat qui liaient les parties, le ministère des Affaires étrangères avait proposé au Consortium un « arrangement spécifique transitoire », mais nous ne nous sommes pas entendus sur les termes dudit arrangement », précise le

communiqué. ACP

Bureau de l'Assemblée nationale

Jean-Marc Kabund perd la bataille de la Cour constitutionnelle

Jean-Marc Kabund ne reviendra plus comme 1er vice-président de l'Assemblée nationale où l'attendait d'ailleurs une autre motion. La Cour constitutionnelle a rendu son verdict ce mercredi, concluant que la requête du président intérimaire de l'UDPS était recevable mais non fondée. Jean-Marc contestait sa destitution intervenue le 25 mai dernier à l'issue d'un vote mouvementé à la chambre basse du Parlement congolais. Le leader du parti du président Tshisekedi avait réussi à réunir une majorité écrasante des députés contre lui. Ce dernier, qui est aussi le chef intérimaire du parti présidentiel (UDPS) non majoritaire au Parlement, était allé en justice contre le bureau de l'Assemblée nationale pour dénoncer une violation de procédure. L'affaire avait déclenché une crise entre l'institution et le Conseil d'État qui avait demandé de surseoir à la procédure de désignation du remplaçant de Kabund, en attendant l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

Une requête déclarée « recevable, mais non fondée », l'arrêt de la Haute Cour est tombé comme un couperet dans une salle petite et encombrée. Le procureur général avait pourtant demandé aux juges de consta-

ter la violation du droit à la défense de Jean-Marc Kabund par le bureau de l'Assemblée nationale. Sans l'avoir attendu, il avait décidé de convoquer la séance plénière qui avait donc fini par destituer le premier vice-président. Pas de quoi convaincre les juges finalement.

Mais c'est n'est pas la fin, dit Me Dieudonné Kondo, l'avocat de Jean-Marc Kabund : « Plusieurs voies existent et nous allons essayer d'en profiter. Il y a la Cour de cassation que nous pouvons saisir, mais nous ne pouvons pas vous dire contre qui nous pourrions la saisir. » Une défense et un ministère public déboutés, se réjouit-on du côté de la partie accusée, qui reste intransigeante face à son argument. « Quel est le principe qui vient d'être affirmé ? C'est qu'un vote de l'Assemblée nationale échappe aux contrôles magistrats. Kabund a perdu et il ne siègera plus jamais au bureau de l'Assemblée nationale », estime le bâtonnier Matadi Wamba. Cette décision donne donc possibilité à l'Assemblée nationale de convoquer une nouvelle séance plénière pour élire le successeur de Jean-Marc Kabund. Une seule candidature a été retenue. Présentée par le parti présidentiel, dont Kabund est même le chef intérimaire, Patricia Nseya, attend d'être plébiscitée.

LPE

Primature

La résilience passe par la redynamisation du secteur agricole

Le Premier ministre Sylvester Ilunga Ilunkamba a présidé mercredi, à l'Immeuble du Gouvernement, avec plusieurs membres de son gouvernement, une séance de travail sur l'état d'avancement du projet de redynamisation du secteur agricole congolais, indique le service de communication de la Primature.

Selon la source, la réunion a étudié en profondeur un programme agricole d'urgence d'intervention post COVID, présenté par le ministre de l'Agriculture Jean Joseph Kasonga Mukuta.

Des travaux d'experts vont à présent se pencher sur ce document pour en cerner et évaluer tous les contours.

Au cours de la séance de tra-

vail de mardi, les échanges ont permis d'évaluer l'état d'avancement du projet phare du gouvernement Ilunkamba dans le secteur de l'agriculture, qui vise à encadrer la production des paysans, donner aux agriculteurs la possibilité d'augmenter leur production, et porter cette production sur les marchés de consommation intérieurs.

Le ministre de l'Agriculture, Jean Joseph Kasonga Mukuta, avait annoncé que 3.000 tonnes de riz déjà produits localement, à Kimpese seront bientôt disponibles sur le marché local. 800 hectares de manioc ont été plantés à Mongata, et la production de maïs est répartie sur plusieurs sites, pour ne citer que des produits qui

constituent la base de l'alimentation de la population congolaise.

Mais pour mener à bien ce programme, avait-il dit, il faut mobiliser les moyens financiers nécessaires pour investir dans l'outil de transformation.

Ont pris part à cette réunion, les vice-Premiers ministres, ministre du Budget, ministre du Plan, la ministre de l'Economie Nationale, le ministre du Portefeuille, le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Pêche et Elevage, le ministre du Développement Rural, le ministre de l'Industrie, le Vice-ministre des Finances ainsi que le Secrétaire Général du gouvernement et le gouverneur de la Banque Centrale du Congo. ACP

L'économie nationale subit une contraction de 2,4 % à cause de Covid-19

Le vice-premier ministre, ministre du Budget, Jean-Baudouin Mayo Mambembe a annoncé une contraction de 2,4 % de l'économie nationale. Celle-ci est causée par la pandémie de la maladie à coronavirus. L'annonce a été faite à la sortie de la réunion tenue le mardi 16 juin dans le cadre des rencontres des membres du Comité de Conjoncture économique.

« Il s'est dégagé une contraction de l'économie allant de 2,4 %. Ce sont les effets pervers de la pandémie de Covid-19, qui ont paralysé les activités économiques. Nous en ressentons les effets sur le plan de formation des prix, étant donné que l'offre a baissé. Nous avons aussi noté que malgré tout cela, le gouvernement est en train



de fournir des efforts pour éviter une situation qui aurait pu être plus catastrophique que ce que nous vivons maintenant. Et ses efforts vont se pour-

suivre », a indiqué Jean-Baudouin Mayo Mambembe, vice-premier ministre, ministre du Budget.

A cet effet, le gouverneur de la

Banque centrale du Congo (BCC) a été instruit pour présenter une note pouvant dégager les plans qui permettront d'endiguer l'érosion monétaire.

Par la même occasion, le ministre des Mines a présenté sa note, démontrant que « la production minière reste plus ou moins stable en même temps que le prix. Le prix du cuivre a plutôt une tendance haussière que celui de l'or, alors que le prix de cobalt est stable. »

Il renseigne également qu'il y a peu de demande sur le marché international suite à la situation de Covid-19, ce qui fait qu'il y ait peu de recettes au niveau de la Direction générale de douane et accises (DGDA).

Agnès Kayembe

KINSHASA

Marché central : une aubaine pour le Libanais Hassan !



Une association de vendeurs du marché central de Kinshasa dénonce la perception présumée illégale de 37 millions de dollars américains par Hassan, un sujet libanais et patron de la Société Safricom.

Se disant préjudiciés d'une manière ou d'une autre au profit d'un individu, sujet libanais soit-il, ces vendeurs promettent de porter plainte dans les heures qui suivent, contre le nommé Hassan, partie au contrat de la gestion du marché central de Kinshasa avec le gouvernement provincial de Kinshasa depuis 2006.

Regroupés au sein de l'Union syndicale de vendeurs du Congo (USVC), le groupe de commerçants lésés accuse notamment le sujet libanais d'être derrière les manifestations du 10 juin dernier qui ont coûté la vie à quelques congolais.

« Des sommes d'argent sont encaissées mensuellement par Hassan en guise de taxes et autres frais de location de 104 magasins construits anarchiquement au marché central de Kinshasa, des magasins visés par une mesure de démolition de l'exécutif provincial de Kinshasa », a révélé un membre du syndicat, à l'issue d'une réunion de travail tenue avec le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka.

Selon les statistiques fournies par les sociétaires de l'USVC, le nommé Hassan perçoit mensuellement jusqu'à 2 000 dollars par locataire en termes de loyer.

Le patron de Safricom percevait

autour de 208 000 dollars américains par mois pour tous les 104 magasins qu'il a construits au marché central de Kinshasa.

Par an, l'homme d'affaires libanais empocherait 2 496 000 USD. En 15 ans (2006-2020), les recettes perçues sont estimées à 37 440 000 à USD sous prétexte d'un contrat qui, visiblement, ne profite qu'à l'individu, le Gouvernement provincial de Kinshasa ne broyant que du noir.

Pour l'USVC, il est souhaitable que l'initiative de moderniser le marché central de Kinshasa telle qu'annoncée par le Gouvernement provincial soit soutenue. Ce qui, pour eux, la démolition des magasins construits anarchiquement par le libanais Hassan.

La colère du gouverneur de la ville...

Le 10 mars dernier, l'affaire a fait l'objet d'une réunion entre le gouverneur de Kinshasa, les députés provinciaux et quelques représentants des vendeurs du marché central de Kinshasa.

Il est reproché à l'homme d'affaires libanais entre autre le non paiement de certains droits dus à la ville ainsi que le non respect des normes dans la construction de ses 104 magasins au marché central de Kinshasa.

Pour Gentiny Ngobila, il était temps que ce dossier soit clos.

« Ce sont des magasins qui sont à la base de la prolifération des marchés pirates, compte tenu du fait que les espaces qu'occupaient ces vendeurs ont été récupérés pour la construc-

tion de ces magasins », a déploré le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa.

Par ailleurs, Gentiny Ngobila a indiqué que ces 104 magasins construits par Safricom ne profitent pas à la population kinoise. Afin de mettre fin à ce qu'il qualifie d'anarchie, ces magasins doivent être détruits.

A cet effet, l'administrateur du marché central de Kinshasa a été instruit d'organiser tous les vendeurs chassés de leurs espaces, en collectifs de négoce afin de les rétablir dans leurs droits.

« Notre devoir est de reconstruire cette belle ville. Lorsque la ville est sale, ce sont les dirigeants qui sont pointés du doigt. Alors, nous devons trouver des solutions à cela », a ajouté gentiny Ngobila.

Il faut noter qu'à ce jour, le marché central de Kinshasa est le principal centre d'approvisionnement pour les kinois. Avec une capacité d'accueil de 3 500 personnes à la création il y a de cela 49 ans, le marché central de Kinshasa reçoit environ 15 000 personnes.

Le Gouvernement central s'en mêle...

Il y a quelques jours, le ministre de l'Intérieur a intimé l'ordre au gouverneur de la ville, de surseoir la mesure de démo-

lition des magasins construits par le libanais Hassan.

Selon le ministre de l'intérieur, les rapports en sa possession font état d'un « empressement des services de la ville de Kinshasa à démarrer des travaux de réhabilitation du marché central de Kinshasa, malheureusement aux préjudices des commerçants en Confinement et particulièrement de certains partenaires dont Safricom Sprl, avec laquelle l'hôtel de Ville est en convention depuis le 03 juin 2005 ».

En exécution de la décision judiciaire du 22 janvier 2020, le ministre de l'intérieur instruit au gouverneur de la ville de Kinshasa de surseoir ces travaux de réhabilitation du marché central.

« Je vous instruis une fois de plus, de surseoir à tous ces travaux de réhabilitation du marché central de Kinshasa, initié en violation de loi et des droits des tiers, jusqu'à la modification ou retrait des mesures urgentes ainsi décidées par le juge des référés de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe », a écrit Gilbert Kankonde.

Selon lui, cette décision s'inscrit dans le cadre du respect de la sécurité des investissements étrangers sur le territoire national. Tous les efforts de joindre les responsables de Safricom Sarl se sont avérés vains.

Olivier Kamo

HYDROLOGIE

La crue du lac Albert fait peur, selon un expert national

Ir Jonas Uvon, un expert national en ressources en eau du projet Leaf a exprimé lundi la crainte de voir l'inondation observée actuellement au niveau de plusieurs localités le long du lac Albert se prolonger encore pendant une dizaine de mois. Ir Jonas Uvon qui l'a relevé au cours d'une interview exclusive accordée à l'ACP a signifié que la crue de ces cours d'eaux pourrait se prolonger du fait que le cycle de l'apport de l'eau c'est-à-dire la pluie commence le premier septembre pour se terminer à mi-novembre.

Il a souligné que l'augmentation du niveau de l'eau devient visible à partir de la mi-novembre pour décliner au mois de février. « Nous sommes au mois de juin, il nous reste les mois de Juillet et d'août soit deux mois et demi pour qu'il ait encore

d'autres apports d'eau pour venir s'ajouter à la quantité d'eau existante.

C'est ça ma crainte. Si on atteint ce cycle sans que l'eau commence à baisser c'est-à-dire qu'il faut espérer une dizaine des mois » a-t-il estimé. Il a déclaré que cette augmentation dans les prochains mois va logiquement produire plusieurs conséquences, notamment le déplacement important de la population riveraine, l'affaiblissement de l'économie à vocation de la pêche. Il a par ailleurs laissé entendre que ce phénomène se produit sur le plan international, suite aux effets du changement climatique qui est caractérisé par la rareté de pluies, la montée de la température, la dispersion de l'eau, la dilatation de la masse d'eau.

La dernière crue du lac Albert de ce genre remonte à 1960, rappelle-t-on. ACP

Conflit MMG vs MCK: rapport accablant des Ongdh sur les obstructions à la justice

(Suite de la page 3)

Les informations documentées ainsi que le silence de la société MMG, à la correspondance lui adressée par les organisations non-gouvernementales, HDH, JUSTICIA et LICOCO à ce propos, laissent croire à ces dernières que la société MMG Kinsevere SARL a usé, dans cette affaire, des interférences et des trafics d'influence pour mettre la pression sur les juges afin d'obtenir des décisions de justice en sa faveur.

En effet, il revient à HDH, JUSTICIA et LICOCO que sur ordre illégal et inconstitutionnel du Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice, une délégation, composée de son propre Directeur de cabinet, Monsieur Paul MUSAFIRI NALWANGO, de son propre Directeur de Cabinet Adjoint, Monsieur Dominique KASONGO KIOMBA et de Monsieur Sylvain MUAMBA KANKOLONGO, Magistrat affecté à l'Inspectorat des Services Judiciaires, a effectué une mission de douze jours à Lubumbashi dans le cadre de cette affaire suivant l'ordre de mission numéro 028/CAB/VPM/MIN/J&GS/2020 du 14 mars 2020.

Cette mission, effectuée du 15 au 26 mars 2020, avait finalement pour unique objet, la levée, par tous les moyens, même illégaux, de la saisie conservatoire des créances pratiquée sur les avoirs en banque de la société MMG Kinsevere SARL en vertu de l'ordonnance numéro 462/2020 prise par le Président du Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo.

Et, voici comment s'est déroulé ce scandale judiciaire qui ne pourrait laisser indifférent toute personne éprise de Justice tant il est vrai que les faits sont suffisamment éloquents et inacceptables.

- A l'atterrissage de cette délégation à Lubumbashi, le dimanche 15 Mars 2020 à 20 heures, elle s'est immédiatement rendue au Cabinet d'un des Conseils de la société MMG Kinsevere SARL, en l'occurrence Maître Orphée TSHIMBADI, où elle était attendue pour une prise de contact relativement au dossier, principal objectif de la mission. Ensemble, ils ont convenu de tenir une réunion regroupant les responsables de la société MMG, les avocats ainsi que les membres de la mission en vue de définir les méthodes de travail.

Il est curieux de constater qu'une mission officielle, diligentée par un Ministre de la République pour examen et suivi d'un dossier opposant deux sociétés commerciales privées, se retrouve, dès son atterrissage à Lubumbashi, dans les

installations de l'avocat conseil d'une des sociétés en conflit pour échanger de l'objet principal de la mission et définir, avec cette partie, les méthodes de travail. Tout ceci, quand bien même ils en auraient légalement la compétence, sans jamais inviter l'autre partie ni chercher à la rencontrer.

- En date du lundi 16 mars 2020, soit au lendemain de son arrivée à Lubumbashi, cette mission a invité le Président du Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo pour échanger sur l'ordonnance numéro 462/2020 du 22 février 2020 autorisant la saisie conservatoire des créances de la société MMG Kinsevere SARL au profit de la société MCK SARL. A l'issue de cette rencontre, la délégation demandera, en violation de toutes dispositions légales en la matière, au Président du Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo de rétracter son ordonnance sous prétexte que la créance réclamée par la société MCK SARL n'est ni liquide, ni certaine et encore moins exigible.

Cette demande de la délégation est totalement illégale car non seulement elle ne répond à aucun prescrit fixé par l'acte uniforme sur les procédures simplifiées de recouvrement mais aussi parce que le Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo avait déjà, en ce moment-là, rendu sa décision sous RU 124 rejetant les contestations de la société MMG Kinsevere SARL contre la saisie conservatoire. Le Tribunal était donc déjà dessaisi.

Bien plus, contrairement aux autres types de saisie, le législateur a voulu que la saisie conservatoire échappe à la triple exigence d'une créance liquide, certaine et exigible. Il suffit juste que la créance soit fondée en son principe et qu'il y ait des raisons de craindre le recouvrement.

- Ce n'est qu'en date du Mardi 17 Mars 2020, après l'échec de la pression exercée sur le Président du Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo, que la délégation ministérielle entreprendra de rencontrer tour à tour les autorités judiciaires de la Province du Haut-Katanga pour les impliquer activement dans la recherche de la mainlevée de la saisie conservatoire de créances pratiquée contre MMG Kinsevere SARL.

- Et, c'est en fin de cette même journée du Mardi 17 Mars 2020 que la délégation a tenu une réunion avec les représentants et avocats de la société MMG Kinsevere SARL au Cabinet de Maître Orphée TSHIMBADI, au cours de laquelle il a été convenu de ce que d'une part la délégation obtienne, à tout prix, la rétractation de l'ordonnance nu-

méro 482/2020 alors que le Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo avait déjà rejeté les contestations initiées sous RU 124 et, que d'autre part, qu'une procédure soit introduite à bref délai au Tribunal de Commerce de Lubumbashi pour obtenir la mainlevée de la saisie conservatoire.

C'est suite à ces options levées dans un contexte d'illégalité inouïe que la délégation devait soutenir la requête en rétractation et en mainlevée déjà introduite aux environs du 14 Mars 2020 auprès du Président du Tribunal de Paix Lubumbashi/Kamalondo et que les actions sous RU 454 et RU 456 ont été initiées devant le Tribunal de Commerce de Lubumbashi respectivement en date du 21 Mars 2020 et du 25 Mars 2020.

- C'est dans ce même élan inconstitutionnel que, le même mardi 17 Mars 2020, la délégation entreprendra de rencontrer le Premier Président de la Cour d'Appel du Haut-Katanga pour un échange approfondi autour du dossier qui l'a amené à Lubumbashi concernant la mainlevée de la saisie conservatoire pratiquée à la requête de la société MCK SARL sur les avoirs en banque de la société MMG Kinsevere SARL.

Comme on peut le constater, à aucun moment, cette délégation ministérielle venue de Kinshasa pour soutenir la société MMG KINSEVERE SARL, n'a cherché à entendre, même dans un souci d'équité et d'égalité devant la justice, le son de cloche de la société MCK SARL.

Cette délégation officielle, dont la mission a été diligentée par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice et Garde des sceaux, a donc fait le déplacement de Lubumbashi dans le seul but d'interférer et d'user des trafics d'influence au profit de la société MMG Kinsevere SARL.

Tels sont les faits révélés par les investigations menées par HDH, JUSTICIA et LICOCO. Vous conviendrez avec nous que la gravité de ces faits, extrêmement scandaleux, bat totalement en brèche le principe sacro-saint de l'indépendance de la Justice, consacré par la constitution de la République Démocratique du Congo et nuit fortement à l'administration d'une Justice saine et équitable pour tous.

L'indépendance de la Justice étant le gage d'un Etat de droit que le peuple congolais appelle de tous ses vœux, HDH, JUSTICIA et LICOCO demandent à toutes les autorités tant politiques que judiciaires de la République Démocratique du Congo de tout mettre en œuvre pour que cessent ces antivaleurs notamment par des sanctions exemplaires contre tou-

tes les personnes impliquées dans ce scandale judiciaire. Il y va de l'image de notre Justice qui doit rester indépendante et qui ne doit pas souffrir des intrusions de l'Exécutif qui n'a pas pour mission de dire le droit et dont l'impartialité n'est garantie par aucune loi. Et, pour revenir à la société MMG Kinsevere SARL, qui a opté pour le droit au silence face à l'évidence des faits, nous, HDH, JUSTICIA et LICOCO, relevons que ces agissements sont inconcevables dans le chef d'une société supposée être aux standards éthiques les plus élevés et c'est pour cette raison que nous pensons qu'il devient nécessaire d'associer à la lutte que nous menons toutes instances, institutions ou organisations en charge du suivi des principes directeurs applicables aux sociétés multinationales notamment l'OCDE et même toutes autorités de régulation boursière ou marchés financiers pour aider la République Démocratique du Congo à éradiquer toutes les pratiques contraires à l'éthique des affaires et aux normes républicaines.

En effet, quel espoir peut-on encore avoir de bâtir un Etat de droit si une société multinationale, abusant peut-être du contexte qui est le nôtre actuellement, peut penser obtenir illégalement l'appui d'un Ministre de la Justice pour régler en sa faveur une affaire pendante devant les Cours et Tribunaux.

Pour finir, nous invitons d'ores et déjà la société MMG KINSEVERE SARL à s'amender et à ne plus recourir à tout ce qui peut empêcher l'émergence d'un Etat de droit.

Nous estimons par ailleurs qu'il est de notre devoir de tout faire pour que toutes les sociétés, y compris les multinationales, opèrent en conformité absolue aux lois de la République Démocratique du Congo ainsi qu'aux règles d'éthique et de bonne conduite.

Tel est le rapport fait à l'issue des investigations menées par HDH, JUSTICIA et LICOCO, à la suite des révélations témoignant des interférences et trafics d'influence qui empêchent à la justice de dire le droit en toute indépendance.

Fait à Lubumbashi, le 18 juin 2020

Pour HDH
Maître King
MUSHILANAMA,
Coordonnateur général

Pour JUSTICIA ASBL
Maître Timothée MBUYA,
Président National

Pour LICOCO
Ernest MPARARO,
Secrétaire Exécutif

Le poignant message d'adieu de Moïse Katumbi à Pierre Lumbi

Très affecté par le décès de son compagnon de Lutte et secrétaire général d'Ensemble pour la République, Moïse Katumbi a adressé hier dans son compte twitter un poignant message d'adieu à Pierre Lumbi Okongo, ainsi qu'une émouvante déclaration dans laquelle il fait ressortir la valeur combattante et humaine de l'illustre, l'immense vide qu'il laisse au sein de ce parti

d'opposition ainsi que ses condoléances les plus émues à son épouse et à ses enfants.

« Très cher Pierre, très cher aîné, repose en paix. Jusqu'à ton dernier souffle tu as mené le juste combat.

Que Notre Seigneur daigne t'accueillir dans son infinie bonté », a écrit Moïse Katumbi. Ci dessous, la déclaration du président d'Ensemble pour la République.



Secrétaire général de Ensemble pour la République

Pierre Lumbi sous terre ce vendredi à Benseke Nouvelle cité

L'Alliance pour l'Alternance Démocratique (AAD) et le Mouvement Social (MS) ont rendu public le programme des funérailles de Pierre Lumbi Okongo.

D'après ce programme, celui qui était secrétaire général du tout nouveau parti politique l'Ensemble pour la République de Moïse Katumbi sera enterré le vendredi 19 juin prochain au cimetière Benseke Nouvelle Cité.

S'agissant de la veillée mortuaire, des cadres du Mouvement Social contactés par 7SUR7.CD indiquent qu'elle se tient ce jeudi.

À en croire les mêmes sources, deux sites sont retenus pour le recueillement. Il s'agit de la permanence du parti (MS ndlr) située dans la commune de Kintambo en face de la station Macampagne et de la résidence de l'illustre disparu au quartier Pigeon à Ngaliema.

Compagnon de Moïse Katumbi Chapwe, le sénateur Pierre Lumbi est décédé à Kinshasa le dimanche 14 juin dernier de la covid-19. Cet acteur politique Congolais qui a été plusieurs ministres, est mort à l'âge de 71 ans.

(Ci-dessous, le programme des funérailles)

7h à 9h00' : Mise en place terminée ;

9h00' : Exposition du corps ;

9h à 11h00' : Recueillement

- Famille ;
- Partis politiques ;
- Amis et connaissances ;

11h à 12h00' : Recueillement par les officiels

- Présidence de la République ;
- Sénat ;
- Assemblée Nationale ;
- Gouvernement ;
- Corps diplomatique ;

12h00' : Fin du recueillement

- Absoutes ;
- Levée du corps ;



Le Président

DECLARATION / 14 juin 2020

Très cher Pierre,
Très cher aîné,

Ton départ sonne comme un coup de tonnerre pour nous tous réunis au sein de la grande famille de "ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE".

Nous perdons bien plus qu'un Secrétaire Général. Nous perdons un grand frère, un ami, un sage. Notre chagrin est immense.

Dieu te rappelle auprès de lui au moment où tu mettais la dernière main à la structuration du grand parti pour lequel tu t'engageais corps et âme. Comme tu l'as fait tout au long de ta vie, en combattant l'injustice et en te consacrant à la défense des plus faibles.

Profondément enracinées dans le monde paysan, tes valeurs t'ont conduit à t'engager aux côtés du peuple pour combattre la dictature et défendre la Démocratie. De solidarité paysanne jusqu'à la lutte pour l'alternance démocratique, tu as été de tous les combats. Cela t'a mené aux plus hautes charges de l'Etat que tu as toujours assumées avec la plus grande loyauté. Tu étais un véritable stratège. Avant de prendre une décision, tu savais analyser et écouter toutes les opinions. Tu faisais toujours preuve de patience et de bienveillance. Ton souci majeur était d'éviter les divisions. Tu cherchais à rassembler le plus grand nombre pour bâtir ensemble un Congo fort, prospère et solidaire.

A titre personnel, ton absence laisse un immense vide. Tu as incarné à mes yeux un exemple de courage, comme tu l'as montré en rejoignant les rangs de l'opposition démocratique en 2016. Travailler à tes côtés fut une grande source d'inspiration.

Nous poursuivrons l'œuvre entamée ensemble jusqu'à son accomplissement.

Affligé par cette grande perte, je présente, au nom de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE et en mon nom, mes condoléances les plus émues à ton épouse, à tes enfants, à ta famille, à tes proches et à tous tes camarades avec qui le combat continue. Le juste combat que tu as mené jusqu'à ton dernier souffle.

Que ton âme repose en paix.

Moïse Katumbi

Fayulu, Bemba, Muzito rendent hommages à Pierre Lumbi

« Profondément attristé, grandement consterné, choqué, âme brisée », les compagnons, les politiques, la société civile, les activistes des droits de l'homme, les mouvements citoyens, ont décrit à leur manière l'accueil de la nouvelle de la mort de Pierre Lumbi Okongo, dimanche 14 juin, à Kinshasa et tenu à lui rendre, sur Twitter, les hommages.

Pour l'avoir connu depuis plus de 30 ans, Martin Fayulu garde en son directeur de campagne à la présidentielle de 2018, « la finesse de ses analyses et son sens de l'organisation ».

« Très attristé par le décès du Sénateur P. Lumbi. Nous avons milité ensemble à l'époque de la CNS il y a 30 ans. Il fut mon directeur de campagne lors de l'élection présidentielle de 2018 et je garde en mémoire son sérieux, la finesse de ses analyses et son sens de l'organisation. Sa mort est une énorme perte pour la nation congolaise. Mes très sincères condoléances à sa famille biologique, à Moïse Katumbi et à Ensemble pour la République dont il était le Secrétaire Général. Que son âme repose en paix », a-t-il écrit sur Twitter.

Pour Jean-Pierre Bemba qui l'a côtoyé dans la coalition Lamuka, Pierre Lumbi était « homme engagé et épris de voir un Congo nouveau ».

« C'est avec consternation que j'ai appris le décès de Pierre Lumbi. Je garde de lui le souvenir d'un homme engagé et épris de voir un Congo nouveau. Toutes mes condoléances à sa famille biologique et politique », s'est-il emporté sur Twitter.

L'ancien premier ministre Adolphe Muzito et l'un des leaders de

Lamuka regrette la mort d'un « homme tempéré ». « C'est avec tristesse que je viens d'apprendre la disparition de Pierre Lumbi, secrétaire général de Ensemble. Homme tempéré doublé des qualités humaines. Toute ma compassion au président Katumbi et mes sincères condoléances à sa famille biologique et politique », a-t-il déclaré.

Également « attristé », Freddy Matungulu pour sa part écrit : « C'est avec une grande tristesse que j'apprends le décès de notre collègue et compagnon, P. Lumbi. Mes sincères et fraternelles condoléances au Gouverneur Katumbi et à toute la famille Ensemble. Paix éternelle à son âme », a-t-il lâché.

Les hommages des députés nationaux à « un homme très engagé et aimable, dévoué à l'intérêt de la République, un vieux sage, un homme de grande valeur et de conviction politique ». « Choc ! J'avais pour celui qu'on appelait tous « le vieux sage, Papa », le sénateur Pierre Lumbi Okongo. C'était un homme de conviction, courageux, dévoué à l'intérêt de la République. Un serviteur du Congo surtout. Pensées affectueuses pour sa famille biologique et pour Ensemble », a témoigné Christelle Vuanga élu AMK de Moïse Katumbi.

« La mort n'est pas le bout de la vie, elle en fait partie. Je suis effondré par ta brusque disparition, mon vieux Pierre Lumbi. De toi, je garderai un fidèle souvenir. Mes condoléances les plus attristées à ta famille ! Vas en paix, repose en paix, tu as fini ta course en paix », a réagi le député national AMK Claudel Lubaya.

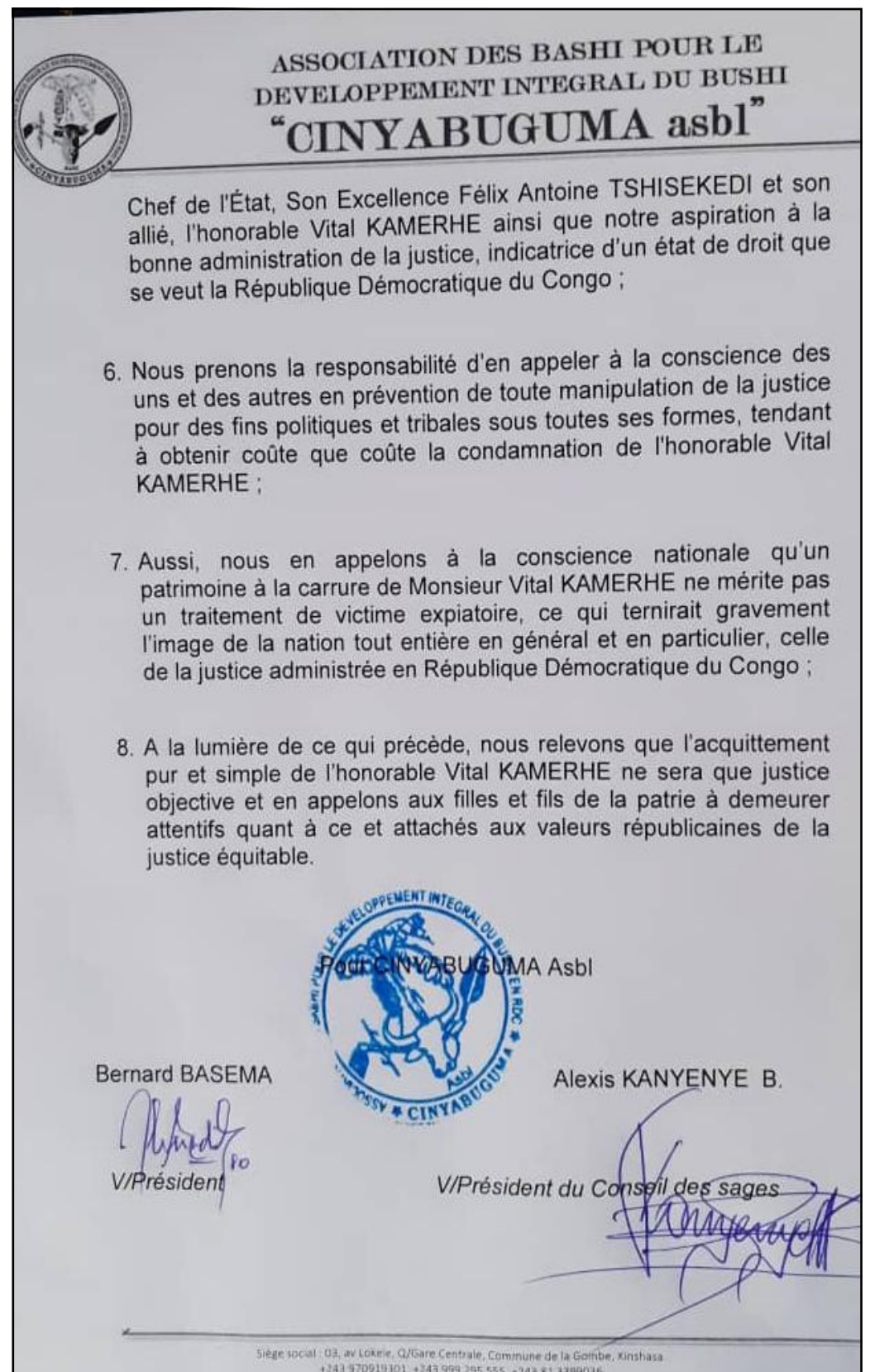
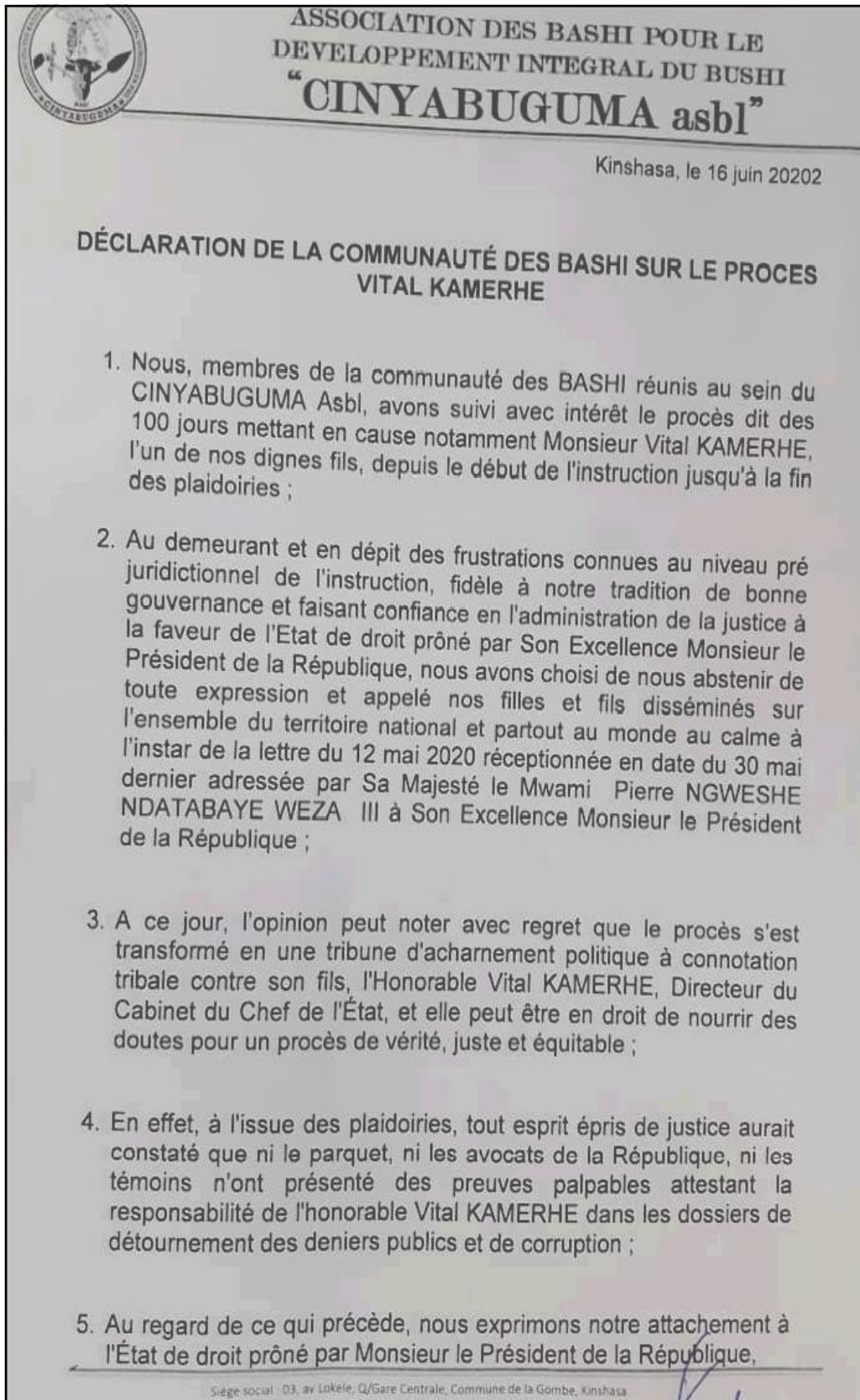
Procès 100 jours

La tribu veut se substituer à la justice !

Ainsi qu'il est devenu coutume dans ce pays, la tribu, pour des raisons politiques, entend se substituer à la justice. Il en a été noté dans l'affaire Ne Mwanda Nsemi, dans le dossier Albert Yuma et, pire, dans celui de Gédéon Kyungu, à la base de tueries aveugles dans le Katanga. Comme pour faire pression sur les juges qui entendent prononcer le verdict dans l'affaire de Vital

Kamerhe, la communauté Bashi se signale par une déclaration qui refuse à la justice le droit de dire le droit. Comme en témoigne le document ci-contre.

Aura-t-on jamais la chance de vivre le vrai Etat de droit dans ce pays, avec une classe politique médiocre qui instrumentalise même des autorités traditionnelles ?



Déjà une bataille verbale entre avocats avant le jugement

Dans une interview accordée à la radio Top Congo l'après-midi de jeudi 18 juin 2020, Maître Coco Kayudi, qui a tenu à réagir face aux propos de Pierre Olivier Sur, a dit le faire non pas pour commenter un dossier, dont la décision va intervenir, mais pour donner des « précisions ».

« Mais, pour préciser à l'opinion ce que je considère comme inacceptable et que l'ancien bâtonnier de Paris, qui n'a pas le dossier et qui n'a pas été à l'audience, s'autorise à faire des insinuations sur le fonctionnement de la justice de ce pays », a-t-il déploré.

L'avocat de la partie civile, Me Coco Kayudi, insiste sur l'inopportunité et la ma-

ladresse de l'intervention de l'ancien bâtonnier de Paris. « L'intervention de l'ancien bâtonnier de Paris me paraît tout simplement inopportune voire même un peu maladroite parce que les règles de notre déontologie, et il le sait, interdisent que nous puissions intervenir et commenter les affaires en justice surtout lorsque celles-ci sont en cours », a relevé Me Kayudi.

Concernant la procédure, l'avocat du barreau de Kinshasa/Gombe estime qu'elle a été régulièrement et minutieusement menée, et que les règles de procès équitable ont, bel et bien, été respectées lors de l'instruction de ce dossier.

Ce qui, selon lui, explique que le client de Pierre Olivier (Vital Kamerhe) ne s'en

plaint pas. « Et les règles de procès équitable auxquelles il fait allusion. Ecoutez! ce n'est pas l'apanage d'un avocat français... », s'est-il insurgé.

Et de porter un éclairage sur les menaces de l'ancien bâtonnier de Paris : « Lorsqu'il indique qu'il va saisir le groupe de travail des Nations Unies pour qu'il y ait une indexation de la République et éviter que les bailleurs des fonds ne viennent, je considère que, là, il est tout à fait en dehors des considérations d'ordre juridique et en rapport avec le dossier judiciaire ».

Pour Me Kayudi, Pierre Olivier va même plus loin lorsqu'il évoque le cas du Sénégal qu'il (Pierre) aurait pu mettre à genoux. « Je considère qu'il y a là condes-

pendance pour lui, qui est quand même, assez atavique et qu'il est inacceptable qu'un avocat, qui qu'il soit, ne puisse avoir des leçons à donner sur le fonctionnement de la justice au Congo. »

L'avocat congolais informe Pierre Olivier, sur la radio Top Congo, que les 2.000 pièces de leur dossier n'étaient pas des lettres d'amour échangées entre les deux parties. « Il suffit d'accéder au dossier pour se rendre compte que l'essentiel de ces pièces sont les extraits bancaires, les bons de paiements qui ont été retracés et qui n'ont pas été contestés pour que l'enrichissement illicite de Vital Kamerhe soit prouvé. », a-t-il évolué. Le verdict de ce procès dit de 100 jours est attendu samedi 20 juin 2020. politico.cd

MALI

Le chef de file de la contestation appelle à manifester «en masse» vendredi

Le chef de file de la contestation en cours contre le président malien Ibrahim Boubacar Keita, l'imam Mahmoud Dicko, a appelé à manifester «en masse» contre le pouvoir, vendredi 19 juin, malgré les signes d'ouverture émis par le chef de l'Etat.

L'influent religieux a accusé mercredi le président de n'avoir pas entendu le message des dizaines de milliers de personnes descendues dans la rue le 5 juin à Bamako. « Il n'a pas tiré la leçon, il n'écoute pas les gens. Mais cette fois-ci, il va comprendre », a-t-il déclaré en bambara devant la presse. Le prêcheur rigoriste et patriote, grand contempteur du pouvoir, est la figure dominante d'une coalition hétéroclite contre le chef de l'Etat.

Elle canalise l'exaspération nourrie par la mort de milliers de personnes tuées ces dernières années dans des attaques djihadistes et des violences intercommunautaires, par le resenti de l'impuissance de l'Etat, le marasme économique, la crise des services publics et de l'école et la perception d'une corruption répandue. Elle rassemble des responsables religieux et des personnalités de la société civile comme du monde politique. Le mouvement « du 5 juin », avait réclamé la démission du président dans les rues de la capitale.

Le président, à la tête depuis 2013 de ce vaste pays pauvre pris dans la tourmente, a tenté l'apaisement mardi. Il a annoncé des discussions en vue d'un gouvernement d'union nationale, et laissé la porte ouverte à une dissolution du Parlement. Il a exprimé sa volonté « d'apaisement ». Dans une autre démarche conciliatrice, le pre-



Manifestation le 5 juin 2020 à Bamako pour réclamer le départ du chef de l'Etat, Ibrahim Boubacar Keita. MICHELE CATTANI / AFP

mier ministre, Boubou Cissé, s'est rendu mercredi auprès du chef de Nioro, Bouyé Haidara, dirigeant musulman respecté et mentor de l'imam Dicko. Ce dernier a cependant signifié le maintien du rassemblement « pacifique » de vendredi ainsi qu'une « mobilisation sans pareille ». Bouyé Haidara ne réclame pas publiquement la démission du président et s'est à nouveau dit prêt au dialogue avec tout le monde, « jusqu'à ce que les préoccupations des Maliens soient satisfaites ».

Trajectoire divergente Une délégation de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) est annoncée jeudi à Bamako, où elle devrait rencontrer les acteurs de la crise.

Celle-ci culmine alors que le président malien est confronté à la persistance et la propagation des violences djihadistes et intercommunautaires. Parties du nord du pays en 2012, elles ont gagné le centre et le Burkina Faso

et le Niger voisins.

Une attaque imputée aux djihadistes a fait au moins 27 morts et 5 disparus dans les rangs de l'armée malienne dimanche à Bouka Weré, selon un nouveau bilan de source militaire.

Deux sous-préfets ont été enlevés mercredi dans les environs de Tombouctou (nord), a dit à l'AFP un responsable du ministère de l'administration territoriale, évoquant un acte soit crapuleux, soit djihadiste.

Le Mali se trouve à un moment délicat où les acteurs internationaux divergent sur la trajectoire des progrès accomplis, ou non, contre les djihadistes et sur la voie d'un rétablissement de la souveraineté de l'Etat, où la question du maintien de la Mission de l'ONU (Minusma) est sur la table et où celle de la poursuite de l'engagement américain au Sahel reste en suspens.

Le Monde avec AFP

L'esclavage s'invite au Parlement européen

L'eurodéputé Younous Omarjee invite l'Europe à reconnaître l'esclavage et la traite négrière comme crimes contre l'humanité. Député européen de La France insoumise, Younous Omarjee propose aujourd'hui à Strasbourg que le Parlement européen reconnaisse solennellement la traite négrière et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. Nouvelle séquelle du culte mémoriel ou nécessité pour ressouder les communautés ?

L'eurodéputé argumente : « Nous sommes dans un moment important dans l'histoire des luttes contre les discriminations raciales. Les huit minutes pendant lesquelles, à Minneapolis, Georges Floyd a dit plusieurs fois qu'il ne pouvait plus respirer alors qu'il était étouffé par un policier blanc ont paradoxalement donné du souffle à ceux et celles qui, à travers le monde, luttent contre le racisme et les discriminations, mais aussi aux Afro-descendants en général. Comme s'ils se reconnaissaient dans cette souffrance, qu'ils ne voulaient plus être étouffés, eux

aussi, et qu'ils voulaient faire entendre leur voix. Dans un moment pareil, les actes et les gestes symboliques ont toute leur importance, et le Parlement européen ne peut ni ne doit rester en dehors de ce débat. Ce n'est pas la première fois qu'il a été sollicité sur ce sujet. Quand elle était députée européenne, Roselyne Bachelot avait proposé une résolution écrite et après elle, Paul Vergès. Mais il n'y avait pas eu de vote. Aujourd'hui, cette proposition est intégrée à une résolution commune qui doit faire l'objet d'un vote. Ce serait la première fois qu'une organisation internationale reconnaît l'esclavage et la traite comme des crimes contre l'humanité, mais ce ne serait que suivre l'exemple de la France, avec la loi Taubira de 2001. J'ai aussi proposé que le 2 décembre, la date retenue par l'ONU pour la lutte contre l'esclavage de tous les êtres humains, soit retenu comme une date européenne de commémoration ou du souvenir pour les crimes de l'esclavage, comme cela existe en France avec le 10 mai. » Lepoint.fr

Coronavirus

Le Maroc envoie masques et médicaments à 15 pays africains

Le soft power marocain en action... Pour aider "les pays frères africains" à lutter contre le coronavirus, le Maroc a commencé à envoyer, le 14 juin 2020, 8 millions de masques, 30 000 litres de gel hydroalcoolique, ainsi que 75 000 boîtes de chloroquine, un médicament produit et utilisé au Maroc contre le Covid-19.

L'aide inclut également 900 000 visières, 600 000 charlottes et 60 000 blouses destinées au personnel hospitalier, ainsi que 15 000 boîtes d'Azithromycine, antibiotique associé à la chloroquine dans le traitement préconisé notamment par le professeur Raoult, basé à Marseille. Le Maroc et les pays africains ne prennent pas en compte les doutes émis par plusieurs études scientifiques sur l'efficacité de la chloroquine.

Maroc, puissance africaine

Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères marocain affirme que cette aide vise à fournir du matériel médical préventif, afin "d'accompagner les pays africains frères" dans leurs efforts de lutte contre la pandémie du Covid-19. Tous ces produits et équipements sont fabriqués au Maroc, suivant les normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), affirme ce communiqué.

Etats-Unis

Un ex-policier blanc inculpé du "meurtre" d'un Afro-Américain à Atlanta

Un ancien policier blanc a été inculpé de meurtre mercredi, cinq jours après avoir abattu un jeune homme noir, Rayshard Brooks, à Atlanta, un drame qui a ravivé la colère antiraciste aux Etats-Unis.

Onze chefs d'inculpation ont été retenus contre Garrett Rolfe, 27 ans, dont "meurtre", passible de la peine capitale en Géorgie, a déclaré le procureur du comté de Fulton, Paul Howard, lors d'une

conférence de presse. " Nous avons conclu qu'au moment de sa mort, M. Brooks ne représentait pas une menace immédiate de mort ou de blessures graves pour les agents ", a justifié le procureur.

Une vidéo a révélé que le policier avait donné un coup de pied à sa victime, une fois celle-ci à terre. Cela " ne reflète pas un sentiment de peur envers M. Brooks, mais une autre sorte d'émotion ", a commenté Paul Howard.

BURUNDI

Le président Évariste Ndayishimiye a prêté serment

Le président burundais a été investi jeudi à Gitega avec deux mois d'avance sur la date prévue, après le décès soudain de son prédécesseur Pierre Nkurunziza. Il prend la tête d'un pays divisé, isolé, appauvri et confronté à la pandémie de Covid-19.

Le nouveau président burundais, Évariste Ndayishimiye, a prêté serment jeudi 18 juin, succédant ainsi à Pierre Nkurunziza. « Devant Dieu le tout-Puissant, devant le peuple burundais, seul détenteur de la souveraineté nationale, moi Évariste Ndayishimiye, président de la République du Burundi, je jure fidélité à la Charte de l'Unité nationale, à la Constitution de la République du Burundi, et à la loi... », a déclaré le chef de l'Etat en prêtant serment dans un stade à Gitega, la capitale administrative du pays.

Élu à la présidentielle du 20 mai, Évariste Ndayishimiye devait initialement prendre ses fonctions le 20 août, à la fin du mandat de Pierre Nkurunziza. Le décès subit de ce dernier le 8 juin, à l'âge de 55 ans après 15 années au pouvoir, officiellement d'un « arrêt cardiaque », a changé la donne.

Pour éviter une période d'incertitude qui aurait pu déstabiliser le Burundi, dont l'histoire est



jalonnée de crises politiques meurtrières et d'une longue guerre civile (300 000 morts entre 1993 et 2006), le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a décidé d'accélérer la transition.

La Cour constitutionnelle, acquiescente à l'exécutif, avait décidé qu'Évariste Ndayishimiye devait débuter son mandat de sept ans le plus tôt possible, sans période d'interim. A la mort de Pierre Nkurunziza, qui l'avait présenté comme son « héritier », le général Ndayishimiye s'est engagé à « poursuivre son œuvre ».

« Obstacles et réticences »

Le nouveau chef de l'Etat est l'un des acteurs clés d'un pouvoir qui a mené une répression meur-

trière ayant fait plus de 200 morts et conduit 400 000 Burundais à l'exil, après la candidature controversée de Pierre Nkurunziza à un troisième mandat en avril 2015.

Il n'a pas empêché les exactions à l'encontre des opposants, militants des droits de l'homme et journalistes indépendants, commises notamment par les Imbonerakure, la ligue de jeunesse du CNDD-FDD. Malgré tout, il n'a pas personnellement été mis en cause dans de tels abus, et est perçu comme plus tolérant que son prédécesseur et ne faisant pas partie de la frange la plus intransigeante du régime. J.A.L.

Morque de la Clinique Ngaliema

Dernier hommage de Félix Tshisekedi à Lugizenga

Félix Tshisekedi s'est rendu ce jeudi à la morgue de la clinique Ngaliema (Kinsasa) pour rendre hommage à Lui Gizenga, le Secrétaire général ai du Parti Lumumbiste Unifié (Palu), décédé le 1er juin. Avant le départ pour l'enterrement, le président de la République s'est incliné devant le cercueil et s'est entretenu avec les membres de la famille du défunt et des cadres du Palu.

Le Président Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo s'est incliné devant le cercueil enveloppé du drapeau du PALU et adressé quelques mots de réconfort à l'endroit de la famille biologique éplorée, devant un parterre représentatif des res-

pensables politiques du Palu.

Au domicile du défunt, j'ai signé hier mercredi 17 juin le livre des condoléances avant de consoler la veuve et la famille éplorées. Ce jeudi 18 juin, j'ai rendu un dernier hommage au SG/PALU LUGI GIZENGA d'heureuse mémoire.

Paix éternelle à l'âme du vaillant combattant !

Dans son message écrit au nom de Vital Kamerhe, Président national de l'UNC, Aimé Boji Sangara, secrétaire général a.i de du parti membre du CACH, avait parlé d'un parti frère.

Né à Kinshasa, le 21 septembre 1965, Lugizenga, laisse une veuve et trois enfants.

Le phénomène Kamuina Nsapu en voie d'extinction

Les deux experts internationaux sur la situation des droits de l'homme dans la région du Kasai ont fait savoir mercredi 17 juin que le phénomène Kamuina Nsapu et ses soubresauts ont quasiment disparu. C'était à l'occasion du dialogue renforcé sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo au Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Dans la présentation de leur rapport, les deux experts internationaux sur la situation des droits de l'homme dans la région du Kasai, Bacre Waly Ndiaye et Sheila Beedwantee Keetharuth, font savoir qu'ils ont effectué deux visites en République démocratique du Congo, en novembre 2019 et en janvier 2020.

Des visites qui leur ont permis d'observer que le phénomène Kamuina Nsapu et ses soubresauts ont quasiment disparu.

Mais ils émettent cependant des inquiétudes au sujet de l'encadrement des ex-miliciens.

Leur désarmement incomplet et l'absence de mesures de réintégration socioéconomique ont eu un impact négatif sur la situation sécuritaire et humanitaire dans les régions du Kasai, indiquent les deux experts.

Il est à craindre que les ex-miliciens se réorganisent en groupes armés s'attaquant aux populations civiles, a d'ailleurs averti Bacre Waly Ndiaye.

Les deux experts souhaitent organiser un atelier sur la réconciliation et la cohabitation pacifique inspiré de la bonne pratique observée dans la province du Kasai Central.

Au sujet de la lutte contre l'impunité, M. Ndiaye a indiqué que certains progrès ont été accomplis dans les poursuites et l'instruction des dossiers judiciaires, évoquant notamment l'arrestation de Trésor «Mputu» Kankonde, chef milicien accusé d'avoir participé au meurtre de Zaida Catalan et Michael Sharp.

Le procès des présumés auteurs de cet assassinat se poursuit, avec toutefois le sentiment qu'il est loin d'être terminé, a cependant fait remarquer Bacre Ndiaye.

Sa collègue Sheila Keetharuth a insisté sur l'importance de sanctionner les auteurs de violations des droits de l'homme. Elle a relevé que si les efforts de justice au Kasai se concentrent actuellement sur le meurtre des deux experts onusiens et de leurs accompagnateurs, tous les crimes doivent être sanctionnés pour qu'il y ait une paix durable.

La région du Kasai a connu de terribles violences en 2016 et 2017 à la suite d'un chef coutumier Kamuina Nsapu qui réclamait d'être reconnu par l'Etat congolais. Sa mort en août 2016 a engendré une violence inouïe entre ses partisans et les forces de l'ordre dans cette région du Centre de la RDC. Plusieurs milliers de personnes ont été tuées. Les violences ont entraîné plus d'un million de personnes à quitter leurs milieux de vie.

Les experts internationaux mandatés par le Conseil des droits de l'homme estiment que plusieurs exactions commises par les forces de défense et de sécurité, la milice Kamuina Nsapu et les milices Bana Mura depuis 2016 dans la région du Kasai constituent des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Bulletin épidémiologique

5283 cas confirmés !

Quarante-cinq nouvelles personnes sont guéries de Coronavirus, annonce le bulletin quotidien de riposte contre le Coronavirus du mercredi 17 juin 2020. 183 nouveaux cas confirmés ont été recensés portant le cumul de cas à 5283, dont 5282 cas confirmés et 1 cas probable. Au total, il y a eu 117 décès (116 cas confirmés et 1 cas probable) et 685 personnes guéries.

455 cas suspects détectés après investigations, 569 échantillons testés, et 2 nouveaux décès des cas confirmés,

ajoute le bulletin

Les 11 provinces touchées sont :

" Kinshasa : 4 772 cas

" Kongo Central : 249 cas ;

" Sud-Kivu : 108 cas ;

" Haut-Katanga : 87 cas ;

" Nord-Kivu : 56 cas ;

" Tshopo : 3 cas ;

" Ituri : 2 cas ;

" Kwilu : 2 cas ;

" Kwango : 1 cas ;

" Haut-Lomami : 1 cas ;

" Equateur : 1 cas.

Les métis congolais en quête de recouvrer « leur » héritage !

L'association des métis au Congo (Asmecco) est restée dans l'attente d'une tripartite regroupant les gouvernements belge, congolais et l'association en vue de traiter le dossier épineux des enfants métis abandonnés par leurs géniteurs blancs. Il est question d'harmoniser les vues, sachant que les enfants métis abandonnés à bas âge ont vécu et élevés par leurs parents noirs dans des conditions très difficiles. Ce fut un dommage tout comme un préjudice demandant réparation, indique M. Lokunda Lokunda Ferdinand Dasilva, président de l'Asmecco. Lui-même métis, l'orateur fait remarquer

que dans le lot des revendications il ya la nationalité de leurs géniteurs blancs qui doit leur revenir d'office. Il ya également la question de l'héritage, notamment les plantations laissées par leurs géniteurs blancs ce jour spoliées par les individus sans qualité ; la prise en charge des centres de formation pour les métis par les Etats concernés et la question des archives que l'Asmecco doit consulter de manière responsable avec accent sur la résolution à élargir à tous les enfants métis nés avant et après l'indépendance de la RDC, conclut Ferdinand Lokunda Lokunda. BM

COVID-19 à Kinshasa

Caritas Rdc en seconde campagne de sensibilisation

Cette campagne de sensibilisation concerne toute la ville province de Kinshasa par district avec des superviseurs et des points focaux et à l'aide des mégaphones, des véhicules. Et pour le cas d'espèce c'est la deuxième campagne du genre, la première datant d'un mois, la 3ème devant intervenir dans 3 mois, indique M. Mbutshitshi Kasongo François Manager au Caritas Rdc. Au plan support logistique et soutien Mr François Mbutitsi Kasongo indique que la Belgique et d'autres partenaires ont contribué en véhicules, mégapho-

nes, dépliants, finances soulignant en outre que l'objectif poursuivi c'est la mobilisation de la communauté sur l'existence de covid-19. Il est question d'apporter un message sur la maladie, invitant la population à ne pas négliger les règles d'hygiène notamment le port des masques, le lavage régulier des mains et la désinfection des mains avec un gel hydro alcoolique. Il a remercié tous les partenaires en particulier ceux du nord pour leur appui très significatif. BM

Succession de Corneille Nangaa à la CENI

Martin Fayulu insiste sur les réformes institutionnelles

Martin Fayulu s'est également entretenu avec l'ambassadeur des USA en RDC sur la question la plus brûlante de l'actualité congolaise, la désignation du nouveau président de la RDC. Pour lui comme pour d'autres leaders politiques, il est important et urgent que des réformes soit d'abord apportées à la CENI avant de penser à qui va la diriger...

"J'ai eu un entretien constructif avec Mike Hammer. Au delà de la crédibilité des personnes qui seront choisies pour diriger la

CENI en RDC, l'urgence est d'obtenir au préalable, des réformes institutionnelles consensuelles comme évoqué dans le dernier communiqué", a fait savoir Martin Fayulu via son compte twitter.

L'un des plus grands challengers de Félix Tshisekedi à l'élection présidentielle de 2018 craint que la CENI continue à être inféodée par le pouvoir politique au risque de perdre son indépendance et que les élections de 2023 ne se passent en toute transparence. Acturdc.com

AFDC-A : la Cour Constitutionnelle se déclare « incompétente » pour statuer sur les requêtes du camp Lukwebo

La Cour Constitutionnelle de la République Démocratique du Congo s'est déclarée « incompétente » pour statuer sur une vingtaine des requêtes du Camp de Bahati Lukwebo en déchéance de 23 députés AFDC-A qui sont restés aux côtés de Joseph Kabila sous la conduite de Néné Nkulu.

C'est la décision qui tombée tard ce mercredi 17 Juin 2020 à l'issue d'une longue soirée de consacrée à plusieurs requêtes.

Avec ces arrêts de la Cour Constitutionnelle, Bahati Lukwebo et son AFDC-A qui voulait faire invalider plusieurs députés dont Néné Nkulu, Steeve Mbikayi, Didier Okito, Olive Mudekeza etc. n'y parviendra pas par la Justice. Il faudra peut-être une solution politique pour que les deux camps règlent leur différend.

Sur twitter, Néné Nkulu a salué les arrêts de la Cour Constitutionnelle quelques minutes seulement après les annonces. «Etat de Droit oblige! La justice qui élève une nation a reconnu les droits des députés de L'AFDC-A. Ces arrêts de la Cour Constitutionnelle démontrent de quel côté se trouve la vérité. J'appelle tous nos militants à rester loyaux à l'autorité morale du FCC. Trêve de débat ! » écrit-elle.

Rappelons que le Conflit entre le camp de Modeste Bahati Lukwebo commence avec son départ du FCC de Joseph Kabila. Plusieurs autres cadres, des élus notamment de son regroupement politique AFDC-A avait choisi de suivre Néné Nkulu, restée fidèle avec Joseph Kabila. Depuis, une longue bataille politico-judiciaire a été déclenchée. A l'heure actuelle, les ministres et autres mandataires nommés au nom de l'AFDC-A viennent du camp de Néné Nkulu alors que Bahati Lukwebo tisse, apprend-on des alliances avec le camp de Tshisekedi.

MCP

GBOHOUO évoque MATAMPI, BAKULA, MOUNKORO et les gardiens congolais...

Dans cette deuxième partie de l'entretien avec Sylvain GBOHOUO, il est question de ses relations avec ses concurrents directs et avec son entraîneur Robert KIDIABA. Découvrez aussi la vision qu'il a pour ce poste en République Démocratique du Congo.

Le gardien international ivoirien s'est aussi attardé sur le concept de concurrence au TPM. Quant à la troisième partie qui paraîtra jeudi, elle sera consacrée à sa relation avec les supporters, à la ville de Lubumbashi qui l'a accueilli depuis 2015, ses fréquentations, la vie dans sa sélection nationale et l'après football.

Tes relations avec Robert KIDIABA à ton arrivée ?

Nous entretenons de très bonnes relations depuis que je suis au club. Jusqu'à présent, il est le seul qui a su m'orienter. A mon arrivée, il m'a dit comment les choses se passent au club et ce qu'il y a à faire. Lorsque je suis arrivé à Lubumbashi, je revenais d'une blessure. J'ai eu suffisamment du temps pour m'imprégner de la vie du groupe. Il s'est vite ouvert à moi, je pense que cette attitude m'a vraiment aidé à prendre mes repères au sein de ce grand club.

En signant au TPM, je savais qu'il y avait Robert KIDIABA – une légende – et j'avais compris que pour l'enlever ce serait difficile. Il fallait m'armer de patience et attendre mon tour. Au début, j'ai retrouvé une icône, c'était à moi de tracer mon chemin pour prendre sa place, si je peux le dire ainsi. En 2015, nous avons gagné, dès ma première année, avec lui comme gardien titulaire la Ligue des Champions. L'année qui a suivi il est devenu mon entraîneur. Sans le flatter, il est une bonne personne. Il n'y a pas eu d'animosité entre nous, surtout pas de mauvaises paroles lorsqu'on était coéquipier. Même aujourd'hui en tant que mon entraîneur, il sait trouver des mots justes pour me remettre sur le droit chemin, il sait me parler.

A trois gardiens, comment gérez-vous la concurrence ?

Je travaille d'abord individuellement, puis la concurrence doit exister pour me pousser vers le haut. A côté de moi, il y a deux superbes gardiens, Aimé BAKULA et Ibrahim MOUNKORO. Ce sont eux qui me poussent à être à fond



aux entraînements. Lorsqu'Aimé BAKULA travaille, je me remets chaque fois en question et ça me pousse à rehausser mon niveau.

Si tu es titulaire dans un club avec deux autres gardiens concurrents de très bon niveau et que tu ne travailles pas, ta place sera dans les tribunes. Les deux gardiens qui sont aussi mes concurrents m'obligent à me transcender et à être au meilleur de ma forme.

Comment as-tu géré la concurrence avec MATAMPI puis MOUNKORO ?

En 2016, l'arrivée de Ley MATAMPI a changé ma manière de travailler aux entraînements et en match. C'était un déclic parce qu'une année avant, j'étais avec Robert KIDIABA et sa retraite me mettait dans un certain confort à ce poste. Je me croyais seul et assez vite je suis tombé dans la facilité. La présence de Ley est venue booster mes performances et avec l'alternance des gardiens à chaque match, ça m'a permis de revenir sur terre et très vite au top de ma forme.

L'année qui a suivi, il y a l'Ibra-

him MOUNKORO qui est monté. Je ne le connaissais pas personnellement, mais au fil des séances, j'ai constaté qu'il avait des très bonnes qualités techniques pour être un grand gardien.

La concurrence est là, entre nous il n'existe aucune animosité. Moi par exemple quand je ne joue pas, je vais au vestiaire et j'essaie d'encourager comme je peux celui qui est désigné titulaire et si c'est mon tour, ils essaient aussi de faire de même. C'est une famille et chacun travaille à sa façon pour être numéro 1.

Quelle lecture fais-tu des gardiens congolais ?

La RDC a d'excellents gardiens sauf que ce poste est trop stigmatisé ici. A ce sujet, permettez-moi d'être franc dans mes propos, les gardiens ne se prennent pas au sérieux. Je prends l'exemple de deux gardiens de Sanga Balende, ils sont très bons mais aiment trop le spectacle. Au cours d'une rencontre, tu peux facilement réussir une superbe parade, mais n'en rajoute pas de peur de sortir de ton match. Après, il arrive facilement que tu ne sois plus concentré et fasses une bourde. Pour les gardiens étrangers, même après une parade, on reste dans le match tant qu'il n'est pas fini. C'est la seule différence que j'établis entre nous, gardiens évoluant en Ligue 1.

L'autre point, il y a une belle manière de gagner du temps lorsque vous avez l'avantage mais les gardiens congolais en abusent. Cette attitude les retarde dans la progression. Après le championnat ivoirien où j'étais avec Séwé Sport et parlant aussi des gardiens que j'ai affrontés dans toutes les compétitions que j'ai disputées, je suis venu découvrir des très bons gardiens au Congo.

Il leur manque aussi un suivi comme celui dont je bénéficie au TPM avec déjà un très bon entraîneur, Robert KIDIABA, qui nous soumet à des programmes spécifiques même étant à la maison

pendant la COVID-19. Aux gardiens congolais, je conseille de ne pas voir la RDC comme une limite, ils doivent avoir d'envie d'aller très loin.

Un commentaire sur Nelson LUKONG de Vita Club

La seule fois que nous nous sommes longuement entretenus c'était lors de la dernière cérémo-

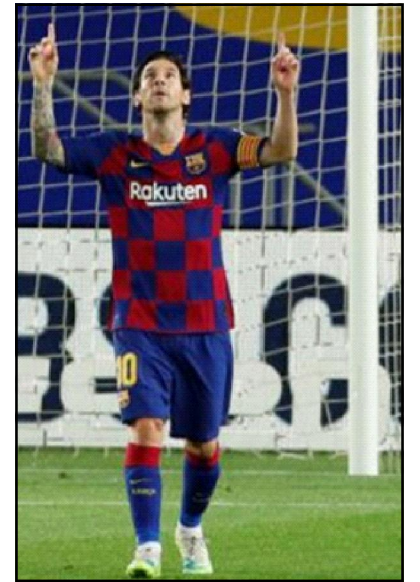
nie des Awards de la L1. C'est un très bon gardien, il est bien côté par tous. Comme je l'ai dit, un gardien de but doit évoluer dans un entourage sain et dans un club qui lui permet d'aller encore plus loin comme le TPM le fait pour moi grâce à son encadrement, ses infrastructures et son niveau...

(A SUIVRE) tpmzambe.com

Lionel Messi va remplir pour trois ans avec le Barça

Selon la presse catalane, Lionel Messi est tout proche de parapher un nouveau contrat de trois ans avec le FC Barcelone.

Lionel Messi est bien parti pour achever sa carrière au Barça. Du moins, celle en Europe. Si l'on se fie à ce que rapporte *El Mundo Deportivo* ce jeudi, la Pulga ne devrait pas tarder à parapher un nouveau bail avec les Catalans. Un engagement qui le verrait rester du côté du Camp Nou jusqu'en 2023. Il aura alors trente-cinq ans. Une nouvelle qui a de quoi ravir les supporters Blaugrana, surtout que le stratège argentin n'avait plus qu'un an de contrat avec les champions d'Espagne.



Une clause incluse pour partir à tout moment

Rien n'a fuité pour l'instant concernant les conditions salariales de ce nouveau deal. Mais, il y a fort à parier qu'il touchera, au minimum, un salaire équivalent à celui qu'il percevait en ce moment. Il est rémunéré à hauteur de 7.2M€ et cela fait de lui le joueur le mieux payé du circuit. Comme c'était le cas avec le pré-

cedent contrat, l'international albiceleste pourrait aussi inclure une clause dans son accord qui lui permettrait de partir à tout moment s'il le souhaite. Pour rappel, dans sa carrière, Messi n'a jamais évolué pour un autre club que le FC Barcelone. Il compte 629 buts inscrits, ce qui fait de lui le meilleur buteur de l'histoire du club catalan. foot365

FIFA/Covid-19 : Un match sera organisé pour venir en aide aux clubs en difficulté et non un tournoi

La Fédération Internationale de Football Association (FIFA) n'organisera pas un tournoi sur les 5 continents rassemblant les meilleurs clubs de chaque confédération pour venir en aide aux clubs en difficulté à cause du Coronavirus comme une rumeur l'a annoncé il y a quelques jours.

En effet, non seulement que la FIFA n'a pas fait état de cette rumeur sur ses canaux officiels de communication, mais des sources sûres près de l'instance faitière du

football mondial, nous apprenons plutôt, des sources sûres, l'organisation d'un seul match par sa Fondation pour essayer d'apporter un soutien financier aux équipes qui en auront besoin.

Un autre élément qui rendra difficile l'organisation d'un tel tournoi sera lié au timing que le calendrier international, déjà compromis et ayant subi des sérieuses modifications, ne permettra pas de mener à bien cette organisation. Michel TOBO

Florent Ibenge déclare qu'il ne sera pas éternel entraîneur de l'As V.Club

Jean Florent Ibenge Ikwange, entraîneur de l'As V.Club de Kinshasa a déclaré qu'il ne sera pas éternellement le coach du club vert et noir, au cours d'une interview accordée récemment à une station de radio locale.

A la question de savoir à l'avènement d'un nouveau président au sein du club, quel sera son sort, partira ou restera entraîneur de V.Club ? Il a répondu de ne pas être éternel à l'AS V.Club. Pour lui, le président entrant peut faire son choix autrement. « Par rapport à mon départ, c'est vrai que je ne mourrai pas forcément entraîneur de l'As V.Club. Le comité ou le président qui va arriver, est libre de venir avec son entraîneur, ça ne m'empêchera pas de rester V.Clubien où je serai », à-t-il indiqué.

Concernant la démission du Général Gabriel Amisi Kumba Tango Four, Florent Ibenge lui a souhaité bon vent dans sa nou-

velle vie. Il espère aussi que cette décision soit un renouveau pour l'As V.Club. « Je crois qu'il faut respecter la volonté des gens. Personne ne l'a obligé, il a trouvé qu'il était temps pour lui de passer le relais. D'ailleurs, il reçoit déjà les candidats pour leur brosser un peu le du club.

Il restera V.Clubien, après la remise et reprise. Mon commentaire, c'est son vent à lui dans sa nouvelle vie. Que son départ soit peut-être le renouveau de V.Club. Qu'il puisse aller de l'avant notamment dans le fait de la recherche des sources ». Gabriel Amisi, 13 ans durant à la tête de V.Club, avait officiellement déposé sa démission le 28 mai dernier. Deux candidats se sont déjà présentés pour lui succéder. 4 candidats se bousculent pour ce poste. Il s'agit notamment de :



deux anciens présidents, Pele Mongo, Diomi Ndongala, ancien gouverneur de la ville province de Kinshasa, André Kimbuta yango et ancien dirigeant Denis Kambayi.

De son côté, le Conseil suprême du club multiplie les réunions et reçoit également les candidatures avant de fixer la date de l'assemblée générale extraordinaire électorale.

ACP

Deux finales perdues de suite, une première pour Cristiano Ronaldo

Cristiano Ronaldo a manqué de remporter la Coupe d'Italie, mercredi soir avec sa formation de la Juventus. C'est la deuxième finale qu'il perd de suite.

Bien que donnée comme favorite, la Juventus n'a pas été en mesure de conquérir la Coupe d'Italie. Les Bianconeri ont buté mercredi sur la dernière marche, à savoir Naples, en s'inclinant aux tirs au but après un match nul et vierge. Un échec que les Turinois ont très certainement mal vécu, eux qui se voyaient réussir un triplé cette saison. Et la déception doit être encore plus grande chez le grand champion qu'est Cristiano Ronaldo.

Le Portugais n'est pas habitué à perdre des finales. Ou, plus précisément, en per-

dre deux de suite. Car s'il lui est déjà arrivé par le passé à se contenter d'une médaille d'argent et voir l'adversaire soulever la Coupe sous ses yeux, c'est bien la première fois qu'il connaît deux échecs consécutifs en finale. Avant le revers face aux Napolitains, il y a eu la défaite contre la Lazio de Rome en Supercoupe d'Italie en août dernier. foot365



Amnesty tacle Fatshi

Les héros de l'alternance... «sans suite» !

Passation pacifique de pouvoir, vous avez dit ? Pour une fois effectivement un président sortant a passé le flambeau à son successeur au cours d'une cérémonie solennelle. Cette première devrait-elle, pour autant, interdire de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur ? Comme pour l'indépendance, l'alternance au sommet de l'Etat en République Démocratique du Congo, a ses héros qui méritent commémoration. Etalé sur environ trois ans, le combat pour le respect de la Constitution a coûté plusieurs centaines de morts. On n'en connaîtra jamais le nombre exact ni les noms ; aussi se contentera-t-on d'un échantillon choisi au hasard, sans la moindre discrimination de sang. C'est à ceux-là que l'actuel chef de l'Etat devrait normalement dédier son mandat à la tête du pays, lui qui a promis de respecter les droits de ses compatriotes.

Hélas, bientôt deux ans après son accession au pouvoir, Félix Antoine Tshisekedi est loin de rendre hommage à ces victimes, bien nombreuses, qui ont balisé le chemin pour



son ascension. A défaut de se faire entendre de la tombe, elles ont inspiré Amnesty International pour inviter le président de la République à honorer, de quelque manière que ce soit, ces héros de l'alternance, et donc de l'instauration d'un Etat de droit dans ce pays. Ainsi, dans son dernier rapport, l'ONG rappelle deux, trois, quatre ans qui passent et toujours rien pour les victimes de la répression politique. Elle reproche, en effet au président congolais de ne rien faire pour donner le sentiment d'une justice à ceux qui ont souffert de la répression sous les dernières années de Joseph Kabila.

Radio France Internationale justifie ce comportement par le fait que Félix Tshisekedi avait promis de ne pas « fouiner » dans le passé. Et c'est bien ce que lui reproche Amnesty International. Depuis son arrivée au pouvoir, les victimes de la répression politique n'ont toujours pas obtenu justice, même pas les militants de son propre parti. Entre 2015 et 2018, elle a fait plus de 300 morts, des milliers de blessés et détenus arbitraires, selon la conclusion d'un rapport intitulé « Sans suite ». Mais pour son auteur, le chercheur congolais Jean Mober Senga, le chef de l'Etat congolais peut faire beaucoup en restant dans ses

prérogatives constitutionnelles : « Nous lui demandons de reconnaître personnellement et publiquement la souffrance des victimes et leur besoin de justice. Nous lui demandons aussi de suspendre toutes les personnes qui sont soupçonnées d'être responsables de ces violations de droits humains commises entre 2015 et 2018 en lien avec le processus électoral afin que ces personnes puissent répondre de leurs actes devant la justice, y compris les personnes qui ont été ciblées par les sanctions de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique pour soupçons de violations graves des droits humains, mais aussi des personnes qui font l'objet de plaintes par les victimes, notamment le commissaire provincial de la police pour la ville de Kinshasa qui est toujours en fonction aujourd'hui, qui s'appelle Sylvano Kasongo, ainsi que tous les autres dont il est question dans le rapport, y compris d'ailleurs Major Lokeso que plusieurs témoins ont cité comme étant responsable de la mort de Rossy Mukendi en février 2018. »

LR

Etat de droit en RDC

Moïse Katumbi et Mike Hammer pour une CENI indépendante

C'est dans un tweet que l'ambassadeur des Etats-Unis en République Démocratique du Congo annonce avoir eu des échanges avec le Président de Ensemble pour la République sur le renouvellement du directoire de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Le diplomate américain a précisé avoir échangé avec Moïse Katumbi sur la meilleure façon de renforcer les institutions démocratiques en RDC, notamment en veillant à ce que la CENI soit dirigée par une personne irréprochable.

On rappelle que les armes sont affûtées actuellement par les acteurs politiques pour s'arroger le contrôle de la Centrale électorale au regard des échéances électorales qui approchent à grands pas. Tout se joue au travers les confessions religieuses, habilitées par la

Loi de désigner le président de la Commission électorale nationale indépendante. En raison de l'infiltration de la classe politique, les confessions religieuses se montrent justement incapables de désigner, en toute objectivité, une personne bien lotie pour résister aux pressions politiques qui ont conduit à des élections chaotiques depuis 3 cycles déjà. Pour sa part, Moïse Katumbi relevé dans son tweet que « pour des élections 2023 crédibles, on ne mélange pas les anciennes tomates pourries avec les nouvelles »

Une sale expérience que des Congolais et des partenaires extérieurs du pays entendent conjurer définitivement, plaçant ainsi le pays sur l'orbite des élections réellement transparentes.

LR



Comme l'Assemblée nationale, le Sénat a également reporté la clôture de la session ordinaire de mars 2020 initialement prévue le 15 juin en cours. C'est ce qu'a annoncé Alexis Thambwe Mwamba, Président du Sénat, lors de la séance de mardi.

Le président de la chambre haute du Parlement explique que cette décision est motivée par les dispositions de l'article 144 de la constitution de la République démocratique du Congo concernant l'état d'urgence ou de siège.

« Chers collègues au cours de la séance du mercredi j'ai évoqué la disposition de l'article 144 de la constitution de notre pays pour annoncer que cette session de mois de mars n'allait pas être clôturée à la date du 15 juin. Voici en substance quelques dispositions de cet article : en application de disposition de l'article 85 de la présente constitu-

Session de mars

Le Sénat aussi joue les prolongations

tion, l'état d'urgence ou de siège est déclaré par le président de la République. L'Assemblée nationale et le Sénat se réunissent en session. S'ils ne sont pas en session, une session extraordinaire est convoquée à cet effet conformément à l'article 116 de la présente constitution. La clôture de session ordinaire ou extraordinaire est de droit retardée pour mettre l'application des cas échéant des alinéas précédents (...) ainsi nous sommes toujours en session ordinaire de mars 2020 dont la clô-

ture est reportée. », a expliqué Alexis Thambwe.

Par ailleurs, le président du Sénat a rappelé au Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba que, selon un arrêt de la Cour constitutionnelle, tout ministre contre qui une motion de défiance est adoptée doit démissionner dans les 48h.

« J'ai l'honneur de vous transmettre, à toutes fins utiles, la copie de l'arrêt R.const 1171 rendu en date du 29 mai 2020 par la

Cour constitutionnelle en interprétation de la Constitution », dit-il dans sa missive du 10 juin 2020, dont une copie est parvenue à Politico.cd.

Et de poursuivre : « Aux termes de cet arrêt, toute autorité contre laquelle une motion de défiance a été adoptée doit, dans les 48h qui suivent la motion, déposer sa démission auprès de l'autorité investie du pouvoir de nomination », avant de conclure : « Les arrêts de la Cour s'imposant à tous, pouvoirs publics et personnes privées, les dispositions adéquates devraient être priées dans les provinces où les chefs de l'exécutif provincial visés par une motion de défiance continuent à gouverner par défi. »

Plusieurs ministres du gouvernement actuel sont poursuivis par des motions de défiance, notamment le ministre de la Défense, signale le confrère.